



FFFA

Service émetteur :
ADMINISTRATIF

**PROCES VERBAL DU
COMITE DIRECTEUR
DU 23 AVRIL 2016**

PRESENTS	M. DAUM (MDA), B. SCHLEIFER (BSC), C. BRIOLIN (CBR), F. LACUISSE (FLA), L. LACAZE (LLA), P. GOMES (PGO), S. DREANNO (SDR), V. MOGET (VMO)
REPRESENTES	B.SIROUET (BSI) -> PGO M. PARICHI (MPA) -> SDR P. TORRECILLAS MUNOS (PTM) -> BSC JP.TROCHET (JPT) -> MDA J.PEREZ-CANTO (JPC) -> VMO
INVITES	Olivier MORET, DTN ; Bastien EL GHOUZZI, DAF;
EXCUSES	J. ROUAUD (JRO), V. AMIARD (VAM)
ABSENTS	

1/ OUVERTURE DE SEANCE

MDA accueille les participants. Il vérifie que le quorum est atteint :

PRESENTS A L'OUVERTURE : 8
REPRESENTES : 5
ABSENTS : 2
VOTANTS : 13

Le quorum est atteint selon l'article 13 des statuts de la FFFA. Le Comité Directeur peut donc délibérer valablement.

Ouverture de la séance à 10h30.

MDA remercie les présents.

MDA indique que l'IFAF dont la délégation était menée par T. Wiking et R. Huber a assisté à Lausanne au sommet Monde du Sport organisé par le CIO. Ils ont participé aux AG de l'ARISF (fédération internationale des fédérations reconnues par le CIO) et de Sport Accord dont le nouveau président est M. Baumann, le président de la FIBA (basket). Ceci montre que nous sommes bien alignés avec la partie reconnue de l'IFAF.

2/ VALIDATION DU PV DU COMITE DIRECTEUR DU 6/02/2016

MDA demande si la rédaction appelle des remarques. Sans commentaires, il le met au vote :

PRESENTS A L'OUVERTURE : 8
REPRESENTES : 5
ABSENTS : 2
VOTANTS : 13
POUR : 13
ABS : 0
CONTRE : 0

Le procès-verbal du CoDir du 6/02/2016 est validé à l'unanimité.

3/ POINT FINANCIER

FLA indique que la situation financière est bonne. Des investissements sont prévus pour les EDF et le back office. La communication qui a été faite sur le budget à mi-saison a été bien perçue sur le terrain. La problématique principale réside dans l'utilisation des fonds pour le SMR (suivi médical). La présentation par discipline permet aujourd'hui d'avoir une vision plus aisée par l'ensemble des acteurs.

OMO présente la problématique du SMR et la difficulté d'avoir des leviers pour que les suivis soient faits.

Par ailleurs, BEL fait état de l'augmentation des recettes grâce à la hausse du nombre de licences (+6%).



4/ INDEMNITES DES FORMATEURS ET SUPERVISEURS

MDA explique pourquoi il a voulu que ce sujet soit mis à l'ordre du jour. Des contrôles URSSAF sont de plus en plus fréquents et la situation des formateurs est souvent remise en cause. Ils ne peuvent pas être payés en frais ou en indemnités, le statut de formateur occasionnel doit s'appliquer. VMO défend les indemnités des superviseurs en les présentant en tant que 8ème arbitres. Toutefois, l'ensemble des membres du Comité Directeur s'entendent pour dire que les formateurs doivent désormais être déclarés via des contrats.

Afin de formaliser ce positionnement, MDA met au vote cette disposition :

PRESENTS : 8
REPRESENTES : 5
ABSENTS : 2
VOTANTS : 13
POUR : 12
ABS : 1
CONTRE : 0

La création de contrat pour les formateurs fédéraux (Arbitrage ou diplôme) est validée.

5/ POINTS LICENCES

BEL présente l'analyse des chiffres des licences tout en prenant des précautions quant à leur lecture notamment sur les valeurs absolues et sur la réalité de terrain que le niveau administratif n'a pas et qui peut être remontée par les techniciens.

OMO indique que lors du 2ème tour de France des clubs un questionnaire sur les pratiques jeunes sera transmis pour évaluer le terrain et les licenciés potentiels.

FLA exprime toutefois son inquiétude quant à la faible augmentation en sénior au regard du nombre de U19 les années précédentes. A l'inverse, MDA souligne la bonne tenue de la catégorie U16 sur les licences compétitives.

6/ RAPPORT DES COMMISSIONS

- CNA :

VMO présente le rapport de la Commission Nationale d'Arbitrage. L'unique séance de cette commission s'est faite par échanges de mail.

- Un nouveau travail sur le règlement intérieur de la commission est en cours de réalisation.
- Pas de licence fédérale aujourd'hui pour les arbitres en raison des quotas imposés dans les disciplines. Un débat s'ouvre autour de la formation des arbitres et de leur renouvellement. L'intérêt de la licence fédérale est aussi de permettre à des arbitres de continuer à pratiquer hors du club. Cela obligerait aussi les clubs à former.
- Demande d'attribution d'une attestation de suivi de formation et de stage.
- Souhait de vouloir remettre en place les réunions D1/D2, au moins pour la partie arbitrage.
- Remise en place du délégué fédéral qui serait formé via l'IF3FA. Le CoDir garde le principe de formation de ces délégués et décidera à qui revient la charge de la gestion de ces délégués.

Principe validé à l'unanimité.

- Envoi des arbitres aux Championnats du monde de Flag : faute de règlement de la compétition et de demande officielle, il ne peut y avoir d'engagement fédéral pour les arbitres aux Bahamas. Le Codir souhaite en savoir un peu plus avant de se prononcer sur une éventuelle prise en charge.



- Cheer:

PGO présente son rapport au Comité Directeur et notamment l'analyse précise sur les prises de licence Cheer. Une demande est faite pour que les Juges améliorent leurs compétences techniques en passant les CA. Présentation également du Clinic Disney. SDR demande pourquoi ce clinic a-t-il été réservé à un certain niveau de coachs. PGO explique que le Clinic étant en anglais et d'un certain niveau, la commission a souhaité qu'il soit à destination des coachs ayant les compétences les plus avancées, en outre, le nombre de places était limité.

Il conclut en informant les membres sur l'actualité des championnats du monde en cours.

- CFA:

Le Comité Directeur prend acte du rapport et du tableau de péréquation.

- Flag:

Confirmation que la France ira bien aux Bahamas et que la FFFA prendra en charge le staff médical composé de deux personnes comme l'a décidé le Bureau Fédéral.

7/ RETOUR SUR LA REUNION DE L'IDF

MDA informe le Comité Directeur des échanges lors de la réunion de l'Ile-de-France à laquelle il a assisté. Seuls des clubs franciliens étaient présents. Plusieurs éléments sont ressortis parmi les thèmes abordés :

- les sanctions financières : les clubs se plaignent de l'augmentation en quantité du nombre de sujets soumis à une sanction financière potentielle. Ils expriment le fait que certaines sanctions financières ne peuvent leur être imputables car elles dépendent directement de leur municipalité. Ce serait le cas, entre autres, des problématiques liées aux horloges, à la sonorisation ou aux tableaux d'affichage.

- Les cahiers des charges et leur application : certains clubs souhaiteraient que les CDC soient présents pour faire progresser, mais sans jamais appliquer les sanctions.

- Les réunions D1/D2/D3 qui, semble-t-il, ont le mérite de préparer au mieux la saison sur le terrain administratif.

- Plusieurs dossiers individuels ont été évoqués et MDA se rapprochera de la DTN pour pouvoir les traiter.

Après débat, le Comité Directeur décide:

- De maintenir l'ensemble des sanctions relevant de la structuration du club et dont les dirigeants sont entièrement responsables (tracé du terrain, statistiques, remplissage FDM, vidéo du match,...)

- De lever les sanctions liées aux municipalités (horloge, micro, sonorisation,...) et d'envoyer des avoir aux clubs déjà sanctionnés pour ces mêmes raisons.

Départ de VMO.

8/ VALIDATION DES MODIFICATIONS DE SYSTEME ET DESCENTE EN FLAG

MDA demande si ce document de la Commission Flag appelle des remarques. Sans commentaire particulier, il le met au vote :

PRESENTS : 7

REPRESENTES : 4

ABSENTS : 4

VOTANTS : 11

POUR : 11

ABS : 0

CONTRE : 0

Le nouveau système de montées et descentes pour 2015/2016 est validé à l'unanimité.



9/ VALIDATION DU REGLEMENT ANTIDOPAGE

MDA demande si ce document appelle des remarques. Sans commentaire particulier, il le met au vote :

PRESENTS : 7
 REPRESENTES : 4
 ABSENTS : 4
 VOTANTS : 11
 POUR : 11
 ABS : 0
 CONTRE : 0

Le nouveau règlement antidopage est validé à l'unanimité

10/ VALIDATION DE LA CANDIDATURE DE V.MIRAVAL A LA CFA

MDA demande si cette candidature appelle des remarques. Sans commentaire particulier, il la met au vote :

PRESENTS : 7
 REPRESENTES : 4
 ABSENTS : 4
 VOTANTS : 11
 POUR : 11
 ABS : 0
 CONTRE : 0

La candidature de Paul Vincent MIRAVAL à la CFA est validée à l'unanimité

11/ CHOIX DU PRESTATAIRE EQUIPEMENT

FLA récapitule les différentes étapes du processus et le choix stratégique qui se pose à la Fédération :

- d'un côté un choix de prestataire uniquement fournisseur de très grande qualité avec l'assurance du SAV : CIT Dessaint. C'est un choix sécuritaire pour nos managers d'Equipe de France avec une réactivité forte et un historique de travail avec la Fédération.
- d'un autre côté un choix de prestataire avec une puissance de distribution de la marque FFFA conséquente pour pouvoir toucher un public différent que celui uniquement du Football Américain. Ce prestataire mettrait en avant la Team France de la Fédération.

Un débat s'ouvre sur la stratégie à donner autour du produit du textile EDF. Entre autres, CBR exprime le point de vue que tant que le produit n'est pas prêt, cela lui paraît prématuré d'engager une démarche de communication et marketing autour de celui-ci. Il pense que structurer le produit en même temps que communiquer dessus n'est pas bon pour l'image de la Fédération. Il faut impérativement que le produit soit déjà façonné. FLA pense, pour sa part, qu'il serait opportun d'être présent, au-delà du monde sportif, dans le domaine du streetwear, ce que permet l'option Capland.

Sans échange supplémentaire, MDA met les propositions au vote :

Prestataire CAPLAND :
 PRESENTS : 7
 REPRESENTES : 4
 ABSENTS : 6
 VOTANTS : 11
 POUR : 2
 ABS : 0
 CONTRE : 0



CIT DESSAINT:
 PRESENTS : 7
 REPRESENTES : 4
 ABSENTS : 6
 VOTANTS : 11
 POUR : 9
 ABS : 0
 CONTRE : 0

CIT DESSAINT est validé comme étant le prestataire équipements de la FFFA pour les 4 prochaines saisons.

Départ de BSC

12/ POINT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

OMO fait un point sur l'ensemble des dossiers de la DTN:

- Les testings days:

4 journées de détection (Valence, Pessac, Amiens et Villepinte)

Stage d'une semaine au CREPS de Reims avec 90 joueurs potentiels dont 26 repérés hors JB.

- Le Cheerleading:

Volonté d'une création de vie de proximité pour les clubs afin d'éviter la double sanction d'une seule ou de deux compétitions dans l'année. La DTN souhaite multiplier le nombre de compétitions pour attirer les jeunes dans les clubs.

- Structuration territoriale

La DTN va démarrer un deuxième tour des ligues pour se rapprocher des clubs et répondre à leur questionnement. Une seconde partie serait proposée uniquement aux Ligues pour échanger sur le conventionnement.

- Formation

Concernant l'IF3FA, plusieurs choses ont été lancées. La formation de dirigeant est aujourd'hui un axe assez fort pour l'accompagnement. L'échange que la DTN a pu avoir avec les dirigeants de club à propos du CNDS est frappant. Un nombre important de clubs et de ligues ne déposent pas de dossier CNDS.

Les clinics à destination des entraîneurs ont également débuté. Suite à un questionnement de SDR, OMO indique qu'il n'y a que peu de demande autour du Flag.

- Le mini-foot

OMO présente le débat qu'il y a avec la commission Flag autour de ce sujet et la peur de la mort du Flag jeunes. La difficulté provient de la baisse constante depuis plusieurs années du nombre de licenciés en Flag jeunes. La volonté est de pouvoir proposer quelque chose de différent et novateur.

Le fait d'enlever le contact avant 14 ans est une vraie et de le remplacer par une ceinture avec des Flags ne va pas créer de confusion mais va permettre d'attirer tout en conservant, par la présence des équipements, le rêve du Football Américain.

LLA précise qu'il faut être prudent dans l'appellation qui va être donnée à cette discipline et qu'il faut conserver le nom Football Américain pour ce dérivé de la discipline. Cela ne remplace pas le Football Américain. C'est du Football Américain. C'est ainsi que procèdent toutes les fédérations pour les pratiques d'initiation.

MDA demande si des remarques supplémentaires sont à ajouter. Sans commentaire particulier, il propose au vote la mise en place du projet Mini Football Ligue :

PRESENTS : 6
REPRESENTES : 3
ABSENTS : 6
VOTANTS : 9
POUR : 7
ABS : 0
CONTRE : 2

Le projet est adopté.

Départ SDR et OMO.

13/ POINT REFORME TERRITORIALE

En l'absence de BSC en raison de son départ, ce point est remis au prochain CoDir.

14/ POINT SUR LES FINALES

BEL informe le Comité Directeur de la décision de la Ville du Mans de ne pas accompagner financièrement la Fédération pour la Finale Elite au MMArena. BEL indique que vendredi 22/04, la FFFA a reçu une déclaration d'intérêt de la part de la ville de Mont de Marsan via le club des Anges de Mont de Marsan. BEL doit se rapprocher de la Ville pour en évaluer la faisabilité.

15/ QUESTIONS DIVERSES

- Suite à la demande de JPC concernant les problématiques qui pourraient survenir pendant le week-end, le Comité Directeur décide de ne pas mettre de procédure particulière en place.
- Le Comité Directeur s'accorde pour mettre en place, relativement au droit à l'image une autorisation parentale (ou personnelle pour les majeurs) pour la diffusion des images en cheerleading.

L'ordre du jour étant épuisé, le Comité Directeur est levé à 17h20

Brigitte SCHLEIFER



Secrétaire Générale de la FFFA

Michel DAUM



Président de la FFFA